

Adoption et utilisation des paiements électroniques en Algérie: étude empirique de la période (2016-2022)

Adoption and Use of Electronic Payments in Algeria: Empirical Study of the Period (2016-2022)

IBEGHOUCHE Saadia¹ *, MOKRANE Ali²

¹ Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, saadia.ibeghouchene@ummo.dz

² Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, ali.mokrane@ummo.dz

Reçu: 15/08/2022

Accepté: 04/09/2022

Publié: 24/09/2022

Résumé :

Le présent article a pour objectif de mesurer le degré d'utilisation des paiements électronique en Algérie. Pour ce faire, nous avons suivi une approche théorique et empirique des différents indicateurs du paiement électronique en Algérie (paiement en ligne et paiement sur TPE) récoltés à partir des données de GIE Monétique et SATIM. Ces statistiques englobent l'activité monétique annuelle de 2016 à 2022.

Les résultats indiquent clairement une augmentation considérable de l'utilisation des moyens de paiement électronique par les ménages et les entreprises algériennes, ce qui démontre que la population algérienne est de plus en plus intéressée par les paiements électroniques.

Mots clés : Technologies de l'Information et de la Communication, paiements électroniques, commerce électronique, Internet, Algérie.

Jel Classification Codes : O33, E59, F19, O31, O55.

Abstract:

The purpose of this article is to measure the degree of use of electronic payment in Algeria. To do so, we followed a theoretical and empirical approach of the different indicators of electronic payment in Algeria (online payment and payment on TPE) collected from data of GIE Monetics and SATIM. These statistics cover the annual electronic payment activity from 2016 to 2022.

The results clearly indicate a considerable increase in the use of electronic payment methods by Algerian households and businesses, which demonstrates that the Algerian population is increasingly interested in electronic payments.

Keywords: Information and Communication Technologies, electronic payments, electronic commerce, Internet, Algeria.

(JEL) Classification : O33, E59, F19, O31, O55.

1. Introduction

Les Technologies de l'Information et de Communication (TIC) sont de plus en plus présentes dans la société, l'économie et les organisations. Elles intègrent plusieurs domaines, comme la gestion, le commerce et les banques.

Le paiement électronique est apparu avec l'avènement du commerce électronique et comme une solution aux problèmes découlant des paiements en espèces. Les méthodes de paiement électronique ont pu se diffuser rapidement et à des degrés divers dans le monde. En 2021, la valeur des paiements électroniques a atteint 7520 milliards dollars ; la Chine se classait au premier rang mondial avec 3119 milliards de dollars.

* Auteur correspondant

Le paiement électronique a une grande importance pour les consommateurs et les entreprises, offrant des avantages à leurs émetteurs, détenteurs et aux commerçants. L'utilisation du paiement électronique réduit le temps, les efforts, les coûts, en facilitant l'utilisation et en élargissant les niveaux de disponibilité. Les outils du paiement électronique peuvent ainsi réduire l'utilisation de l'argent liquide et aider à lutter contre l'évasion de fonds.

La généralisation des paiements électroniques est devenue donc un impératif pour le développement de l'économie d'un pays, y compris pour l'Algérie, car ceux-ci auraient des effets positifs avérés sur les plans macroéconomique et microéconomique ; elles stimuleraient la croissance économique et contribueraient au développement du commerce électronique.

Par conséquent, l'Algérie a pris conscience de la nécessité de s'appropriier les technologies liées au domaine du paiement électronique et de l'intérêt de moderniser son système de paiement en général, ce qui permettrait au client de faciliter l'utilisation du paiement électronique et de surmonter toutes les difficultés qui entravent sa diffusion. En effet, de nombreuses difficultés marquent encore le retard de l'Algérie dans ce domaine, en dépit des efforts consentis par plusieurs organismes.

Partons de là, l'objet de cet article consiste à présenter quelques éléments d'analyse concernant le degré d'adoption et d'utilisation des paiements électroniques en Algérie.

Pour y parvenir, notre contribution est basée d'abord sur une approche théorique et ce, afin de donner notamment des éclairages théoriques sur les paiements électroniques. Ensuite, nous avons adopté une approche empirique en vue d'une part, de fournir un aperçu général sur les paiements électroniques en Algérie et d'autre part, d'établir un état des lieux de l'utilisation des paiements électroniques en Algérie.

Dès lors, trois thèmes seront successivement abordés dans cet article : notions de base sur le paiement électronique, aperçu général sur les paiements électroniques en Algérie, état des lieux de l'utilisation des paiements électroniques en Algérie de 2016 à 2022.

2. Notions de base sur le paiement électronique

2.1. Définition et caractéristiques du paiement électronique

Le paiement électronique est apparu avec la dématérialisation de la monnaie et les avancées technologiques.

Selon BRUN Bernard, au sens strict, le paiement électronique se réfère uniquement au paiement qui ne nécessite pas le recours à un contact direct entre les personnes physiques ; au sens large, il correspond à tout paiement d'une somme de monnaie impliquant le recours à des mécanismes électroniques (BRUN Bernard, 1999,p.5).

Selon WERRY Etienne (2003), « le paiement électronique regroupe un ensemble des moyens de paiements initialisés avec un système qui a recours à l'électronique : les paiements par carte et les paiements qui se font sur Internet et les paiements qui se font sur mobile » (GABER Chrystel, 2013, p. 8).

De ces deux définitions ,nous pouvons conclure que le paiement électronique est un moyen de paiement qui permet au consommateur de payer des biens et des services par voie électronique, en utilisant un téléphone intelligent, Internet, un point de vente ou un site web marchand.

Des définitions précédentes, nous pouvons déduire quelques caractéristiques distinctives pour les paiements électroniques, dont les plus importantes sont notamment :

- Les paiements électroniques sont des paiements sans numéraire, effectués par tout type de paiement, à l'aide d'un instrument électronique qui peut être notamment : la carte, le portefeuille électronique (Paypal), la monnaie numérique (Bitcoin) ;
- le paiement électronique constitue le moyen de paiement universel par excellence, son utilisation est possible dans la plupart des pays du monde, que ce soit pour le retrait ou pour les paiements de proximité, mais également pour le commerce électronique, à l'exemple de la carte VISA ;
- les paiements électroniques est l'un des facteurs de développement du commerce électronique.

2.2. Types des paiements électroniques

Nous distinguons actuellement quatre types de paiement électronique, à savoir : le paiement de proximité, le paiement à distance, le transfert de l'argent en ligne et le paiement mobile.

2.2.1. Le paiement de proximité

Appelé aussi le paiement de contact ou paiement face à face, c'est le paiement dans lequel le payeur et le payé partagent le même lieu. En d'autres termes, il s'agit d'un paiement de contact qui se fait entre deux acteurs (acheteur et vendeur) qui se rencontrent physiquement ; il s'agit par exemple des achats en face à face chez un commerçant ou d'un retrait sur distributeur (BOUYALA Régis, 2005, p. 21).

2.2.2. Le paiement à distance

Ce type de paiement correspond au paiement sur Internet où les deux acteurs (l'acheteur et le vendeur) ne se trouvent pas sur le même lieu, ils ne se rencontrent pas physiquement ; par exemple le règlement des services livrés à domicile (gaz, électricité, téléphone), payer les taxes et les redevances émanant de la collectivité publique et régler en ligne les achats de biens et de services (commerce électronique) via un réseau électronique comme l'Internet et le téléphone mobile (BOUYALA Régis, 2005, p.21).

2.2.3. Le transfert de l'argent en ligne

Le système de transfert de fonds P2P, permet de transférer directement les fonds d'un particulier à un autre en utilisant tout mode de communication électronique (RAMBURE Dominique, 2005, p. 69). Pour transférer des fonds entre deux personnes, le moyen le plus utilisé est le Paypal.

2.2.4. Le paiement mobile

Le paiement mobile ou m-paiement, correspond aux paiements par lesquels le mobile est utilisé pour inciter ou confirmer le paiement. Actuellement, il existe dans de nombreux usages de paiement, de transfert de fonds, de règlement de factures, de paiement en magasin et de paiement à distance (KHEMISSI Chiha, DAHIA Rabah, 2017, p. 3).

En fait, d'après (HALLEPÉE Didier, 2012, pp.53-58), le mobile peut remplacer l'utilisation de trois instruments, à savoir :

- Remplacé la carte bancaire : les opérateurs mobiles ont expérimenté la technologie de proximité (NFC) pour permettre le paiement sans contact ;
- le mobile comme terminal de paiement : le coût d'un terminal (sa maintenance) n'est pas négligeable et a une influence certaine sur le coût de l'acceptation d'une carte, d'où l'idée d'utiliser son Smartphone comme système d'acceptation de cartes ;

- le mobile comme moyen de paiement : des solutions alternatives sont apparues sur Internet ces dernières années et ont été portées sur les téléphones mobiles, ces solutions sont assimilées à des porte-monnaie.

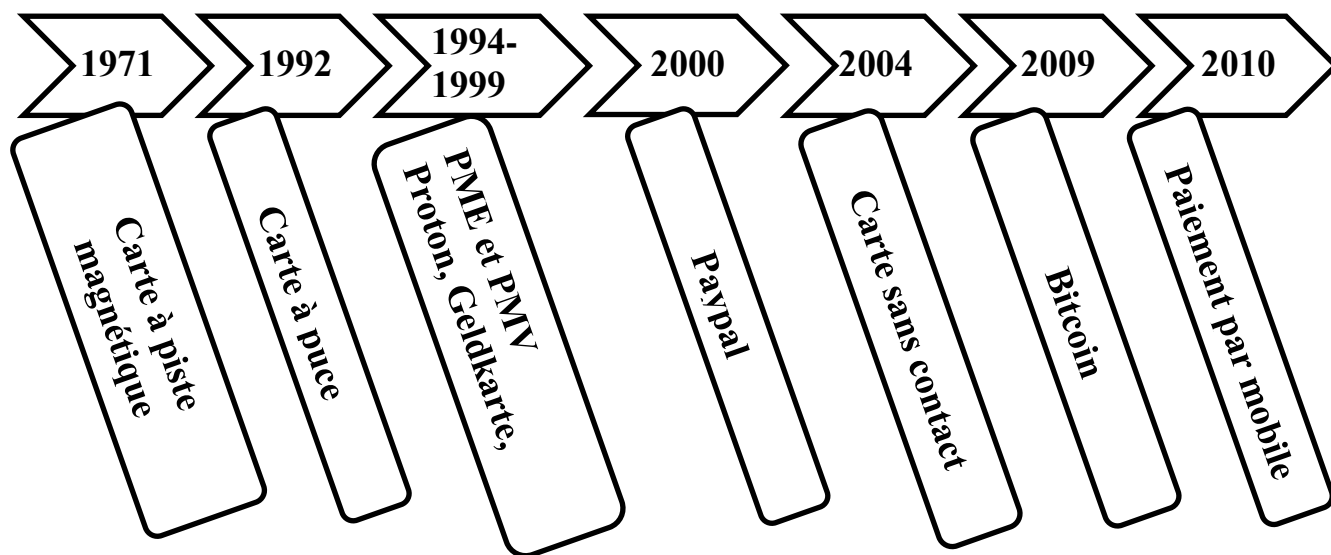
2.3. Les différents moyens de paiement électronique

Un moyen de paiement électronique peut être défini comme toute méthode permettant de transférer de la monnaie par l'intermédiaire de messages électroniques, circulant dans des réseaux de communication (Internet, les réseaux téléphoniques). (VERDIER Marianne, En ligne sur <https://www.universalis.fr/encyclopedie/paiement-et-monnaie-electroniques/2-les-moyens-de-paiement-electroniques-interbancaires/>, consulté le 03/07/2022).

Acheter un bien sur Internet est devenu une action très populaire aujourd'hui. De nombreux moyens ont été fournis à la clientèle par les institutions bancaires ou par les institutions non bancaires et aussi par des individus. De la carte bancaire, en passant par les chèques électroniques, le porte monnaie virtuel et la monnaie numérique (Paypal et bitcoin).

Pour l'achat d'un bien dans un magasin, le consommateur a le choix entre deux instruments de paiement : en espèce ou le paiement par voie électronique à l'aide de sa carte de paiement. Alors que pour l'achat d'un bien sur Internet, le consommateur a donc le choix entre plusieurs moyens de paiement tels que : la carte, le chèque électronique, le portefeuille électronique et la monnaie numérique. La figure ci-dessous présente les différents modes de paiement électronique et leur évolution.

Figure N° (01): Modes de paiement électronique



Source : Réalisée par nous-mêmes, juin 2022.

Malgré la diversifié des moyens de paiement électroniques, la carte bancaire constitue le moyen de paiement universel par excellence ; son utilisation est possible dans tous les pays du monde, que ce soit pour le paiement de proximité auprès de commerçants ou pour le commerce électronique.

2.4. Avantages des paiements électroniques

La pratique des paiements électroniques offre une multitude d'avantages, tant pour les consommateurs, les commerçants, les entreprises et pour les banques.

Nous résumons ces avantages dans le tableau qui suit :

Tableau N°(01) : Avantages des paiements électroniques

Consommateurs	Commerçants et entreprises	Banques
<ul style="list-style-type: none"> -Commodité et simplicité : disponible 24/24h et 7/7j. - Accès aux services d'une manière facile et instantanée. - La sécurité : moins de risque de vol. - Evité de circuler avec des espèces et billets. - Atteindre un marché mondial (sites web marchands de commerce électronique). 	<ul style="list-style-type: none"> -Commodité et simplicité : créditer le compte de manière automatique par la banque. -Sécurité : Minimiser le risque de vol lors de déplacement des fonds vers la banque. - Multiplication des ventes. - Eviter les faux billets et les vols. -Atteindre un marché mondial (sites web de commerce électronique). 	<ul style="list-style-type: none"> -Drainer plus de liquidité non rémunérée. - Réduire le retrait et la remise de chèques. - Multiplier les canaux d'acceptation. - Réduire le risque de manipulation des fonds et de faux billets. - Augmentation du PNB lorsque les volumes des transactions atteignent un niveau élevé.

Source : HARBI Ali, KERKACHE Fodhil ,2016,pp.23-25.

3. Aperçu général sur les paiements électroniques en Algérie

3.1. Le cadre juridique des moyens de paiement électronique en Algérie

L'article 69 de l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit a défini un moyen de paiement, comme tout instrument qui permet à toute personne de transférer des fonds et ce, quel que soit le support ou le procédé technique utilisé. Cette définition ne précise pas le type de moyen de paiement autorisé par l'ordonnance.

Ainsi, la loi n° 18-05 du 10 mai 2018 relative au commerce électronique vient pour préciser un type de moyen de paiement, il s'agit du « moyen de paiement électronique ».En effet, l'article 6 de cette loi définit le moyen de paiement électronique comme suit : « tout instrument de paiement, autorisé conformément à la législation en vigueur, permettant à son titulaire d'effectuer des paiements de proximité ou à distance à travers un système électronique ». Cette définition précise le moyen de paiement autorisé par la loi, mais elle ne précise pas la méthode de paiement. Cette définition ne précise pas les types de paiements électroniques autorisés par la loi dans le cadre des paiements électroniques.

3.2. Les intermédiaires du paiement électronique en Algérie

3.2.1. La Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique (SATIM)

La Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique (SATIM) est une filiale de 07 Banques Algériennes (BADR, BDL, BEA, BNA, CPA, CNEP, ALBARAKA) et de l'institution des assurances CNMA, qui a été créée en 1995 par la communauté bancaire. Il s'agit d'une opératrice monétique interbancaire en Algérie pour les cartes domestiques ainsi qu'internationales. C'est l'un des instruments techniques d'accompagnement du programme de

développement et de modernisation des banques et particulièrement, de promotion des moyens de paiement par carte. Cette société est composée actuellement de 19 adhérents dans son réseau monétique interbancaire, dont 18 banques ainsi qu'Algérie Poste. Elle a pour mission : (<https://www.linkfinance.fr/SATIM-Algerie-idc-1480.html>, consulté le 10 juin 2022).

- Œuvrer au développement et à l'utilisation des moyens de paiement électronique ;
- mise en place et gestion de la plate-forme technique et organisationnelle, assurant une interopérabilité totale entre tous les acteurs du Réseau Monétique en Algérie ;
- participation à la mise en place des règles interbancaires de gestion des produits monétiques interbancaires en étant une force de proposition ;
- accompagnement des banques dans la mise en place et le développement des produits monétiques ;
- personnalisation des chèques et des cartes de paiement et de retrait d'espèces.

3.2.2. Algérie poste

Algérie poste est un établissement public à caractère commercial et industriel, elle joue un rôle important dans le développement du paiement électronique en Algérie. En effet, dans le cadre de la modernisation des services financiers postaux et l'amélioration de la qualité des services au profit du citoyen, Algérie poste s'est engagée depuis 2017 dans un processus de modernisation de ses activités et ce, à travers notamment : (<https://www.poste.dz/page/presentation>, consulté le 20 juin 2022).

- La mise à la disposition de ses clients de plus de cartes monétiques pour un mode de paiement et de retrait plus efficace, simple et sécurisé ;
- le renforcement de son réseau « GAB/DAB » et la distribution des terminaux de paiement électronique ;
- le lancement de l'application « BARIDI MOB » qui permet d'effectuer toutes les opérations de la carte « EDAHABIA » telles que, le retrait, la consultation, le paiement des factures en ligne ;
- le paiement des factures à travers les web marchands des opérateurs économiques et commerciaux adhérant à la plateforme monétique Algérie poste.

3.3. Les organismes qui contribuent au développement du paiement électronique en Algérie

Plusieurs organismes intervenant ont pour objectif de généraliser l'utilisation des paiements électroniques sur le territoire national. Nous citons les plus importants et leurs rôles dans le tableau qui suit :

Tableau N° (02) : Organismes de soutien au paiement électronique en Algérie

Ministère des finances	Ministère du commerce et de la Promotion des exportations	Ministère de l'économie de la connaissance et des startups
Suivi et contrôle des recettes collectées via le système de paiement électronique	Facilite l'intégration des commerçants à la plateforme de paiement en ligne et incite les commerçants à disposer des TPE	Soutenir et apporter des expertises aux micro- entreprises et aux startups afin de valoriser le système de paiement électronique

Source : Données des sites du Ministère des finances, du Ministère du commerce et du Ministère de l'économie de la connaissance et des startups, juillet 2022.

4. Etat des lieux de l'utilisation des paiements électroniques en Algérie de 2016 à 2022

4.1. Nombre des cartes émises par les banques et Algérie poste

Le nombre de cartes de paiement ne cesse d'augmenter au fur des années, passant de 804,6 mille cartes en 2016 à 11,6 millions de cartes à la fin de 2021. Cette augmentation s'explique par la signature d'une convention entre le Groupement d'intérêt Economique (GIE) Monétique et Algérie poste, ce qui a permis d'augmenter le nombre de détenteurs de cartes à plus de 11 millions de cartes et d'attirer la population vers l'e-commerce, avec des taux de croissance annuel de 9,07%, 29,96%, 682,49%, 7,77%, 20,68% pour les années 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 respectivement, comme le montre le tableau suivant :

Tableau N° (03) : Evolution du nombre des cartes émises

Années	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de cartes	804 674	877 708	1 140 741	8 926 229	9 620 000	11 609 624
Evolution en %	-	9,07	29,96	682,49	7,77	20,68

Source : Réalisé à partir des données du GIE Monétique et Algérie poste, juillet 2022.

Le nombre de cartes en 2021 est réparti entre le parc des banques qui représente 24% du nombre global des cartes en circulation, contre le parc d'Algérie poste qui présente 76%. Plus précisément, le nombre de cartes en 2021 est réparti comme suit :

- Le nombre de cartes CIB est de 1 530 403.
- Le nombre de cartes Corporates est de 82 671.
- Le nombre de cartes Epargne est de 1 155 211.
- Le nombre de cartes EDAHABIA est de 8 841 339 cartes.

Ce nombre est faible par rapport au nombre de la population et des employés. A ce propos, selon les prévisions du GIE Monétique, le nombre global devrait dépasser 16 millions d'ici 2024, dont 13 millions de cartes EDAHABIA.

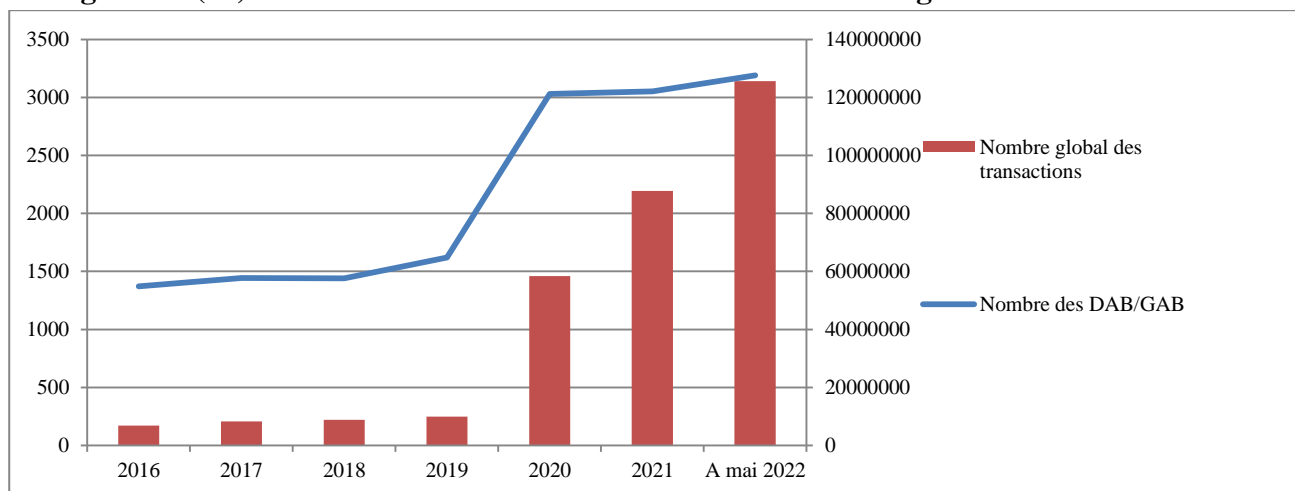
La progression que connaît la carte de paiement au fil des années, montre la volonté de pouvoirs publics à développer l'utilisation de ce nouveau mode de paiement (la carte CIB ou la carte EDAHABIA).

4.2. Activité de retrait au moyen de carte sur DAB et GAB

Les guichets automatiques bancaires (distributeurs de billets) sont des appareils de télécommunication électronique connectés à un réseau utilisé par les cartes électroniques, qui permettent aux clients d'une institution financière d'accéder 24h/24 à leur compte de dépôt ou de crédit, afin d'effectuer différentes transactions financières de paiement ou de retrait, sans un caissier ou un employé. Dans le cadre du plan adopté par la banque d'Algérie et les pouvoirs publics, le secteur bancaire et Algérie poste ont été équipés de 3191 DAB en Mai 2022.

Concernant l'activité de retrait au moyen de carte sur DAB et GAB, celle-ci a totalisé en avril 2022 un volume de 125 631 066 transactions validées sur 3191 automates. La figure suivante présente l'évolution du nombre des ATM et le volume des transactions de retrait en Algérie entre 2016 et 2022.

Figure N° (02) : Evolution annuelle de l'activité de retrait en Algérie de 2016 à mai 2022



Source : Réalisée à partir des données du GIE Monétique, juillet 2022.

La figure ci-dessus représente l'évolution de l'activité du retrait au moyen d'une carte sur les automates de 2016 à 2022. Les résultats obtenus montrent que le nombre des DAB /GAB installé sur le territoire national est en progression d'une année à l'autre, notamment en 2020. Le nombre des ATM a doublé depuis 2019. Cela s'explique par les efforts consentis par les banques commerciales ainsi que par Algérie poste, afin d'accomplir l'installation de ces machines au niveau de leurs agences. Algérie poste a déployé seule presque la moitié des distributeurs de billets disponibles sur le territoire national (46%), contre la part des banques qui représente 54 %. Elle est considérée comme l'établissement pionnier.

Par ailleurs, le nombre global des transactions de retrait effectuées sur automates, a progressé de 59 fois par rapport à l'année 2019. Cette augmentation pourrait s'expliquer par l'interopérabilité qui se fait entre le système monétique interbancaire et le système monétique d'Algérie Poste, la fin de 2019 ; ce qui a permis aux clients de la poste des retraits au niveau des banques et aux clients des banques des retraits dans les DAB de la poste. A cela s'ajoutent, les mesures de confinement prises par le gouvernement algérien, ce qui a obligé les consommateurs à utiliser les cartes de retrait.

Néanmoins, malgré le déploiement des distributeurs au niveau des agences bancaires et postales, le nombre des DAB installé reste faible. Ceci s'explique par une faible couverture de la population par le secteur bancaire et la poste, car ils limitent souvent le déploiement de leur DAB au niveau de leurs agences, laissant la plupart des endroits publics largement fréquentés, tels que les gares routières, les stations de bus et les aéroports, etc.

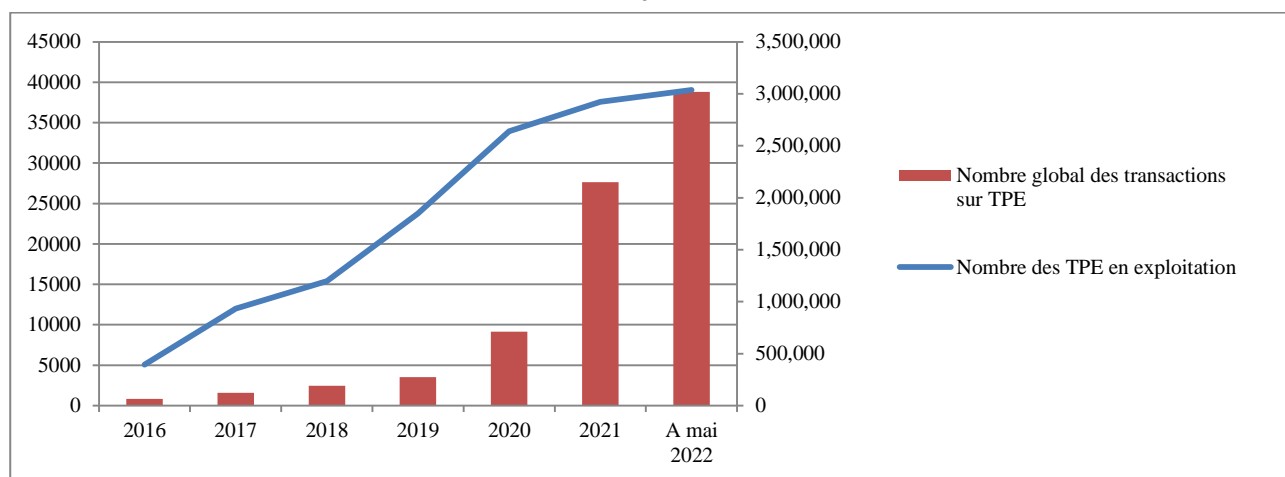
4.3. Activité de paiement sur les terminaux de paiement électronique

Le premier terminal a été créé en 1971 avec l'invention des pistes magnétiques pour les cartes, c'est une machine capable de lire les cartes, de demander l'autorisation s'il y a lieu, d'éditer les tickets (02 exemplaires, l'un pour le porteur et l'autre à signer et destiné au commerçant), d'enregistrer les transactions et d'envoyer le soir l'ensemble des transactions vers un centre de collecte (HALLEPÉE Didier, 2012, p. 20).

En Algérie, les terminaux de paiement électronique ont été mis à la disposition des commerçants depuis le lancement de la carte CIB en 2006 par SATIM, mais le déploiement de ces équipements n'a pas considérablement évolué qu'à partir de 2016.

L'activité de paiement au moyen de cartes sur TPE durant la période allant de 2016 à avril 2022, a totalisé 3 019 636 transactions sur 39 045 TPE avec une valeur de 15 Milliard de dinars la fin de 2021 comme le montre la figure suivante.

Figure N° (03): Evolution de l'activité de paiement au moyen de cartes sur TPE de 2016 à 2022



Source : Réalisée à partir des données du GIE Monétique, juillet 2022.

La figure représente l'évolution de l'activité de paiement au moyen d'une carte sur le terminal de paiement électronique d'un commerçant dans le commerce de proximité de 2016 à 2022. Les données montrent que le nombre de TPE placés chez les commerçants via les réseaux récepteurs a évolué au fil des années, de sorte que le nombre de terminaux de paiement électronique a connu une évolution remarquable de 2016 à 2021, où il a enregistré 5049 en 2016 et une forte augmentation a été enregistrée au cours des années 2018-2020 avec 33 945 TPE. Puis, une légère augmentation durant les années 2021 et 2022 pour atteindre 39 045 TPE. Cela dénote le nombre croissant de commerçants, qui souhaitent adhérer au paiement électronique par cartes dans les différents commerces.

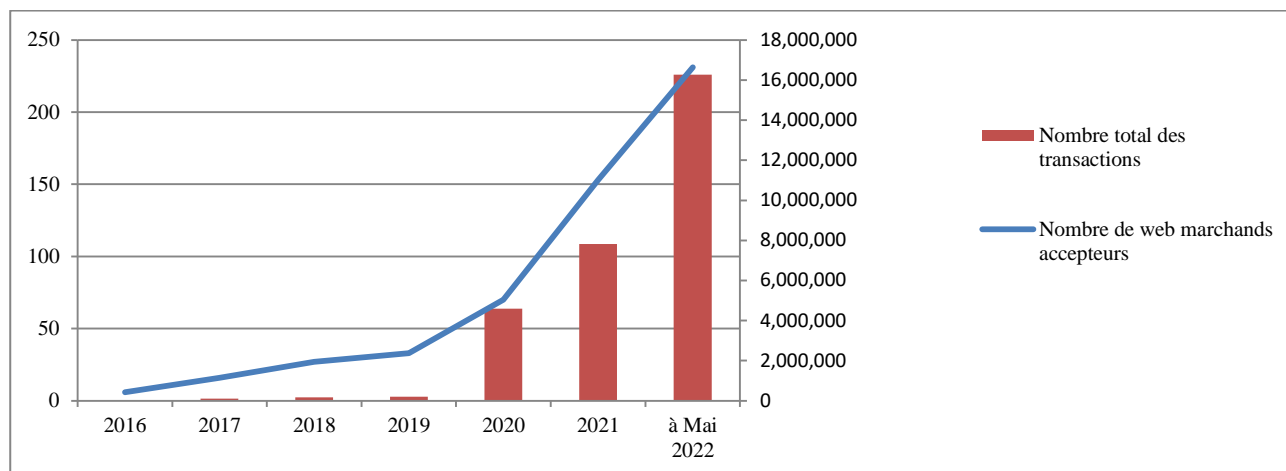
En dépit de cette augmentation, le nombre des TPE reste encore insuffisant par rapport au nombre de commerçants immatriculés au niveau du Centre National du Registre du Commerce, qui dépasse deux millions de commerçants fin 2021. Ainsi, le nombre de TPE ne représente que 2% du nombre de commerçants. Ce faible taux de pénétration s'explique notamment par :

- La faible production dans ce domaine, seule l'ENIE qui fabrique les TPE en Algérie ;
- la résistance ou la réticence des commerçants à s'en équiper, la plupart d'entre-eux ne voient pas encore l'intérêt des TPE.

4.4. Activité de paiement au moyen d'une carte sur Internet

Depuis le lancement du paiement par carte sur Internet en octobre 2016, jusqu'à mai 2022, le nombre global des transactions effectuées est de 16 Millions sur 231 sites marchands. La figure suivante présente l'évolution du nombre des sites marchands et du nombre des transactions depuis le lancement de paiement sur Internet à mai 2022.

Figure N° (04): Evolution du nombre des sites marchands et du nombre des transactions réalisées de 2016 à Mai 2022



Source : Réalisée à partir des données du GIE Monétique, juillet 2022.

Les chiffres montrent que le nombre des transactions de paiement sur Internet a augmenté avec le nombre de sites marchands. Entre 2016 et 2018, il y a une légère hausse du nombre de sites marchands, car dans cette phase, le service de paiement en ligne a été ouvert uniquement pour les grandes entreprises de facturation. Avec la loi du commerce électronique de 2018, qui offre des garanties sur la simplification du processus d'intégration des commerçants sur la plateforme de paiement sur Internet, plusieurs commerçants et entreprises ont décidé d'intégrer cette plateforme, mais aussi l'apparition de la COVID 19 a accéléré ce processus. Ainsi, de 2020 à avril 2022, plus de 100 sites web marchands ont intégré la plateforme de paiement par carte sur Internet, contre 70 en 2020 et 33 en 2019. Cette augmentation peut s'expliquer par les mesures de fermeture des magasins physiques et le confinement, ce qui a obligé les commerçants et les entreprises à intégrer les plateformes de paiement par carte sur Internet, afin de vendre leurs produits. Dans ce cadre, le tableau suivant présente les principales entreprises ayant réalisé des transactions sur Internet.

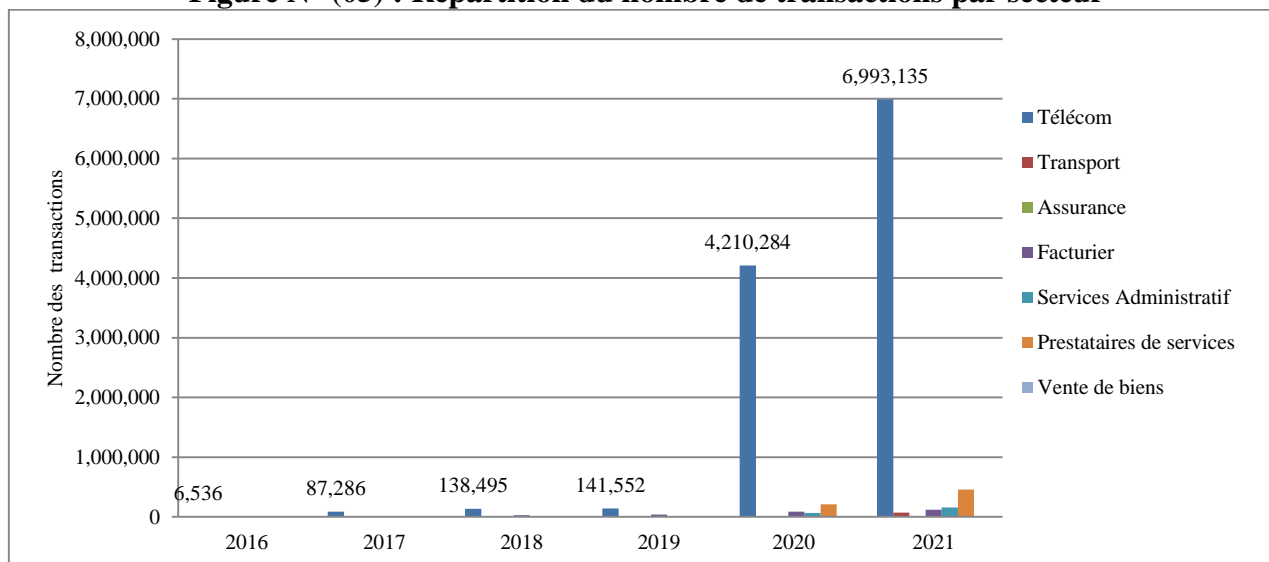
Tableau N° (04): Les principales entreprises adhérant à la plateforme de paiement par carte sur Internet

Type d'activité	Nom de l'entreprise
Télécom	OOREDOO, MOBILIS, DJEZZY, ALGERIE TELECOM
transport	AIR ALGÉRIE, TASSILHEETCH, SARL N&M LINKING YASSIR
Assurance	ALLIANCE ASSURANCES, AMANA, CAAT, CASNOS, CNAS, AXA, CAAR
Hôtellerie	AZ HOTELS, EL ASSIMIA TOURISME ET VOYAGES, IDHTOURS NAMLATIC, NOUBA TRAVEL, NUMIDIA TRAVEL SERVICE.
Livre périodique	TWALA, EL KHABAR, EDITIONS SEDIA, ARAME BOOK.
Vente de produits	CIRTA SHOP, DIAR DZAIER, ENERGICAL, ISHOP, LINKING AMIR, MONMATELAS, MUST, SAVITEM, SKINDAR, SETS PARTNERS, TELE MARKET.

Source : <https://www.satim.dz/fr/e-paiement/webmarcahants-certifies.html>, consulté le 25 juin 2022.

Par ailleurs, la figure N° 05 présente la répartition du nombre de transactions par secteur, notamment : les Télécoms, le transport, les assurances, les services administratifs, les prestations de services et les ventes de biens et services.

Figure N° (05) : Répartition du nombre de transactions par secteur



Source: Réalisée à partir des données du GIE Monétique, juillet 2022.

D'après la figure, nous constatons que, le secteur qui a généré le plus de transactions est celui des Télécoms (Algérie télécoms, Oreedoo, Jezzy, mobilis), avant et pendant la pandémie de la COVID 19, avec un total de 4 210 284 opérations la fin de 2020. Le nombre est multiplié de 29,7 fois par rapport à celui 2019. Ce chiffre a continué à augmenter pour l'année 2021, pour atteindre 6 993 135 transactions; soit un taux de croissance de 66,1%.

Ce volume représente une part de 89% du totale des transactions de paiement sur Internet, suivi par celui des prestataires de services (hôtel, réservations d'hôtels, formations, etc) qui ont enregistré 457 726 transactions ; soit une part de 5,8% du total des transactions. Les activités liées aux services administratifs viennent en troisième position avec 155 146 transactions, alors que le règlement des facteurs d'électricité et d'eau figure en quatrième position avec 820 141 transactions. Les assurances, quant à elles, arrivent en dernière position avec un nombre de transactions de paiement en ligne égal à 8372 en 2021. Notons enfin, la nette progression du paiement pour l'achat de biens et services avec un total de 13 468 transactions en 2021, alors qu'avant la COVID-19, il n'existe guère de transactions. Ces chiffres expliquent l'orientation des consommateurs algériens vers l'adoption de ce nouveau mode paiement, notamment pendant la crise de la COVID 19.

5. Conclusion

En guise de conclusion, il est aisé de constater qu'en dépit des efforts consentis ces dernières années par l'Algérie, en vue de promouvoir le secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et de l'économie numérique en général et tout ce qui a trait au commerce électronique en particulier, l'Algérie est classée à la 80^{ème} position dans ce domaine sur 152 pays du monde et à la 4^{ème} position en matière de préparation au commerce électronique en 2020.

Bien entendu, quelques avancées peuvent être recensées, comme le lancement des cartes (CIB, EDAHABIA) et deux applications de paiement mobile, en l'occurrence BaridiMob (Algérie

poste en 2020) et le Wimpay de la (BNA). Néanmoins, la pratique des paiements électroniques reste encore dans sa phase embryonnaire. Par conséquent, la généralisation de l'utilisation des moyens de paiement électroniques nécessite l'adhésion et la coordination de tous les acteurs concernés par le commerce électronique, entre autres, Algérie poste, les banques publiques et privées, etc.

Enfin, parmi nos recommandations, il ya lieu de retenir notamment : l'accélération du processus de bancarisation et l'installation d'un climat de confiance avec la clientèle bancaire pour changer la culture et les habitudes de paiement des algériens ; encouragement de l'industrie monétique nationale (fabrication de TPE) ; intensification des campagnes de sensibilisation et mise en place de mesures réglementaires pour inciter les commerçants et les entreprises à l'adoption et à l'utilisation des paiements électroniques.

6. Références

1. BOUYALA Régis : « Le monde des paiements », revue Banque Edition, Paris, 2005.
2. BRUN Bernard : « Les mécanismes de paiement sur Internet », revue du droit technologies de l'information, Juriscom.net, 20 octobre 1999.
3. GABER Chrystel : « Sécurisation d'un système de transactions sur terminaux mobiles », Thèse doctorat en Informatique, Université de Caen Basse-Normandie, 2013.
4. HALLEPÉE Didier : « Par carte? oui, la carte de paiement acceptée sans peine », édition Carrefour du net, 2012.
5. HARBI Ali, KERKACHE Fodhil : « Développer le M- paiement en Algérie : une opportunité pour la croissance », Matinales du Cercle d'action et de réflexion pour l'entreprise (CARE), Hotel Hilton, le 05 avril
6. KHEMISSI Chiha, DAHIA Rabah : « Le m-paiement : l'Algérie est-elle prête ? », revue des réformes économiques et intégration dans l'économie mondiale, volume 11, numéro 21, 2017.
7. RAMBURE Dominique : « Les systèmes de paiement », Economica, Paris, 2005.
8. VERDIER Marianne. Paiement et monnaie électroniques. En ligne sur <https://www.universalis.fr/encyclopedie/paiement-et-monnaie-electroniques/2-les-moyens-de-paiement-electroniques-interbancaires/>, consulté le 03/07/2022.
9. Données du Groupement d'intérêt Economique (GIE) Monétique, juillet 2022.
10. Données d'Algérie poste, juillet 2022.
11. Données du site du Ministère de l'économie de la connaissance et des startups, juillet 2022.
12. Données du site du Ministère des Finances, juillet 2022.
13. Données du site du Ministère du commerce et de la promotion des exportations, juillet 2022.
14. La loi n° 18-05 du 10 mai 2018 relative au commerce électronique, article 6.
15. L'ordonnance n° 03-11 du 26 Aout 2003 relative à la monnaie et au crédit, article 69.
16. <https://www.aps.dz/economie/134802-le-epaiement-possible-sur-plus-de-150-sitewebmarchands>, consulté juin 2022.
17. <https://giemonétique.dz/activité-paiement-sur-tpe/>, consulté 12 juin 2022.
18. <https://giemonétique.dz/activité-retrait-sur-atm/>, consulté 12 juin 2022.
19. <https://giemonétique.dz/qui-somme-nous/activité-paiement-sur-internet>, consulté 12 juin 2022.
20. <https://www.lejeune-idépendant.dz/e-paiement-hausse-de-20-du-nombre-des-carte-interbancaires-en-2021/>, consulté le 20 juin 2022.
21. <https://www.linkfinance.fr/SATIM-Algerie-idc-1480.html>, consulté le 10 juin 2022.
22. <https://www.poste.dz/page/presentation>, consulté le 20 juin 2022.
23. <https://www.satim.dz/fr/e-paiement/webmarcahants-certifies.html>, consulté 25 juin 2022.